

Préfecture de la Gironde
Madame Sophie Brocas
Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine
2 Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 Bordeaux cedex

Pessac le, 15 juillet 2026

Madame la Préfète,

J'ai été saisi par le Collectif des Parents d'Élèves, agissant en lien avec l'Association Nuisances 11/29, d'une demande concernant l'intensification récente de l'utilisation de la piste secondaire de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Les familles expriment de vives préoccupations face aux nuisances sonores répétées qui affectent de nombreux établissements scolaires (*maternelles, primaires, collèges et lycées*) ainsi que des crèches. Elles soulèvent également des interrogations légitimes sur les impacts sanitaires et environnementaux liés à la pollution atmosphérique dans les zones survolées.

Considérant l'importance de ces enjeux de santé publique et de protection de l'enfance, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre un état précis de la situation.

Je souhaiterais notamment connaître les motifs et la fréquence actuelle d'utilisation de cette piste secondaire, les dispositifs de mesure du bruit existants ou envisagés à proximité des établissements scolaires, ainsi que les études en cours ou programmées sur la qualité de l'air dans les secteurs concernés.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette question et reste à votre disposition pour tout échange ou réunion de travail utile sur ce dossier.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.



Sébastien Saint-Pasteur
Député de la 7^{ème} Circonscription de la Gironde
Conseiller Métropolitain et Municipal

Mise en œuvre urgente de mesures de surveillance, de transparence et d'évaluation des impacts sanitaires et environnementaux

Parents eleves <collectif.assope.1129@gmail.com>

ven. 03/07/2026 08:13

À :Parents eleves <collectif.assope.1129@gmail.com>;

Courrier transmis uniquement par email

Objet : Demande de mise en œuvre urgente de mesures de surveillance, de transparence et d'évaluation des impacts sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de la piste secondaire de l'aéroport de Mérignac

À l'attention de :

Madame le Préfète de Region et de la Gironde Mme Sophie Brocas;
Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale Mr Edouard Geffray;
Monsieur le Ministre chargé des Transports Mr Philippe Tabarot
Madame le Ministre de la Santé Mme Stephanie Rist

Copie à :

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Bordeaux Métropole concernées par les survols Mr Franck Raynal (Pessac), Mr Emmanuel Sallabery (Talence), Mr Christian Bagate (Bègles), Mr Thierry Trijoulet (Merignac);
Monsieur le président de Bordeaux Métropole Mr Thomas Cazenave;
Mesdames et Messieurs les conseillers départementale Mme Laure Curvale, Mr Florian Porta-Bonete, Mme Amélie Audoit, Mr Arnaud Arfeuille, Mme Christine Quélier, Mr Bruno Beziade ;
Mesdames et Messieurs députés de la 6eme circonscription de la Gironde, Mme Marie Récalde, de la 7eme circonscription de la Gironde, Mr Sébastien Saint Pasteur, de la 3eme circonscription Mr Loic Prud'homme ;
Monsieur le président du département de la Gironde, Mr Jean-Luc Gleyze ;
Monsieur le président de la Région Aquitaine, Mr Alain Rousset ;
L'association Nuisances 1129 ;
L'Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle Aquitaine ;
La mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine ;

Madame la Préfète, Madame/Messieurs les Ministres,

Le Collectif des Parents d'Élèves, agissant en soutien à l'Association Nuisances 11/29, souhaite appeler votre attention sur les conséquences de l'intensification actuelle de l'utilisation de la piste secondaire de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac survolant de nombreux établissements scolaires, ainsi qu'une large population de la métropole bordelaise.

Les survols répétés exposent quotidiennement des milliers d'habitants, dont de nombreux enfants, à des nuisances sonores et à une pollution atmosphérique dont l'ampleur réelle demeure insuffisamment documentée au regard des enjeux sanitaires en présence.

Cette situation affecte directement les conditions d'enseignement dans les établissements scolaires concernés (maternelles, primaires, collèges, lycées) et les crèches. Elle perturbe les activités pédagogiques, altère la concentration des élèves et soulève de légitimes interrogations quant aux effets à moyen et long

terme sur leur santé. Ces préoccupations légitimes des familles sont appuyées par la littérature scientifique sur les effets bien documentés du bruit aérien et de la pollution atmosphérique.

Par ailleurs, les nuisances engendrées dépassent largement le cadre scolaire. Elles impactent la qualité de vie des enfants et parents, notamment par les perturbations du sommeil résultant des mouvements aériens, avec des conséquences potentielles sur la santé physique, psychologique et le développement des enfants.

Face à ces préoccupations, nous demandons la mise en œuvre, dans les plus brefs délais, des mesures suivantes :

1. **L'installation immédiate de capteurs de bruit permanents** dans et aux abords des établissements scolaires situés sous les trajectoires aériennes ainsi que dans les secteurs résidentiels les plus exposés ;
2. **La publication régulière et accessible au public des données recueillies**, permettant un suivi transparent de l'exposition réelle des populations ;
3. **La réalisation d'une étude indépendante sur les particules fines, ultrafines et autres polluants atmosphériques** associés à l'activité aérienne au niveau des établissements scolaires et des zones habitées concernées ;
4. **La conduite d'une étude d'impact sanitaire, environnementale et sociale indépendante**, intégrant notamment les effets du bruit sur les capacités d'apprentissage, le sommeil, la santé des enfants et la qualité de vie des riverains ;
5. **La communication détaillée des procédures opérationnelles encadrant l'utilisation de la piste secondaire**, des critères conduisant au transfert du trafic sur cette piste et des autorités décisionnaires compétentes ;
6. **La mise en place d'un dispositif de traçabilité et de contrôle public** permettant d'identifier, pour chaque période d'utilisation de la piste secondaire, les motifs invoqués, les volumes de trafic concernés et les éventuelles dérogations accordées.
7. **L'encadrement strict de l'usage de cette piste**

Compte tenu des enjeux de santé publique, de protection de l'enfance et de préservation de l'environnement, nous estimons que ces mesures relèvent du principe de précaution et doivent être engagées sans délai.

Nous sollicitons en conséquence une réponse écrite précisant les actions que l'État et les collectivités entendent mettre en œuvre, ainsi que le calendrier prévisionnel de leur réalisation. À défaut de mesures appropriées et de réponses satisfaisantes, les familles concernées se réservent la possibilité d'examiner toutes les voies de droit permettant d'assurer la protection des enfants, des personnels éducatifs et des populations exposées.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, Madame/Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.

Nadège Camus-Bellot et Nathalie Deltimple

Pour le Collectif des Parents d'Élèves :

Associations FCPE et la Boussole du collège Noès Pessac,

FCPE du Lycée Pape Clément, Pessac

Association des Parents d'élèves de l'école Aristide Briand, Pessac

Association des Parents d'élèves FCPE de l'école Jules Ferry, Pessac

Contact : collectif.assoPE.1129@gmail.com

Tél : 0679071034
